DÉPARTEMENT DES TRAVAUX PUBLICS DE GENÈVE

DIRECTION DE L'AMENAGEMENT - DIVISION DE L'URBANISME - SERVICE DU PLAN DAMENAGEMENT

CHÊNE-BOURG

MODIFICATION DU RÉGIME DES ZONES DE CONSTRUCTION.

SITUÉE ENTRE LES RUES DE GENÈVE ET DU GOTHARD, L'AVENUE DU VIEUX-BOURG ET LA SEYMAZ.

SUPPRESSION DE LA 3e ZONE DE DÉVELOPPEMENT ET CRÉATION D'UNE 4e ZONE B PROTÉGÉE.

4e zone B protégée. (Suppression de la 3e zone de développement).

Suppression de la 3e zone de développement.

Adopté par le Conseil d'Etat le: Visa Timbre

Adopté par le Grand Conseil le 18. 3. 1982

Modifications

Code rue TDG

Code communale et arrière, ref.

5 1 2

Code interne 7. 3¹ Plan No 27446 Indice

CDU

7 1 1.6

Echelle 1:2500

Date 10. 2. 1981

Dessin A.R.